

2012

Protection des personnes et des biens

- ↳ Développement de la cohésion sociale
- ↳ Promotion de l'égalité des chances
- ↳ Préservation de la tranquillité publique
- ↳ Garantie de la sécurité sanitaire et alimentaire
- ↳ Protection animale et environnementale
- ↳ Renforcement de la coopération transfrontalière



Un engagement constant pour la protection des personnes et des biens

En 2012, l'État s'est fortement mobilisé pour assurer la sécurité de la population et la protéger contre les différents risques. De nombreuses mesures ont été prises pour garantir la tranquillité publique et la sécurité civile, lutter contre l'insécurité routière, promouvoir la citoyenneté et renforcer la cohésion sociale.

Développement de la cohésion sociale

Améliorer l'offre de logements

L'État a poursuivi son engagement au service de l'habitat, de son développement et de sa réhabilitation.

Le territoire concerné par le schéma de cohérence territoriale de la vallée de l'Ariège reste le secteur le plus tendu du département.

La demande est toujours forte en matière de logement très social notamment sur les secteurs de Pamiers et du Couserans.

En 2012, le nombre de logements autorisés a diminué par rapport à 2011 (748 pour 988 en 2011).

De plus, le nombre de logements vacants en Ariège est très important ; de ce fait, la réhabilitation des logements existants (avant la construction neuve) constitue un axe fort à mettre en œuvre dans le département, pour aller dans le sens du développement durable.

La réhabilitation des logements des propriétaires occupants (rénovation énergétique, maintien à domicile des personnes âgées et adaptation au handicap) représente également un enjeu.

Compte-tenu des forts taux de précarité d'une part et d'insalubrité d'autre part, la création de logements sociaux, voire très sociaux, ainsi que la lutte contre l'insalubrité constituent également des enjeux importants.

Le parc public

En 2012, un avenant à la convention d'utilité sociale de l'office public HLM de l'Ariège, relatif aux logements-foyers, a été signé.

57 logements sociaux ont été financés ou agréés en 2012 : 15 logements sociaux communaux et 42 logements HLM. Sur ces 57 logements, 16 logements (28 %) sont très sociaux.



Construction de 19 logements sociaux sur la commune de Montoulieu

Le parc privé

L'année 2012 a été marquée par une consolidation des priorités de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :

- la lutte contre l'habitat indigne,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- l'adaptation à la perte d'autonomie.

242 logements sociaux privés ont reçu des crédits de l'ANAH pour un montant de 1,9 M€.



Le programme « habiter mieux »

Il s'agit d'un programme national d'aide à la rénovation thermique des logements des propriétaires occupants modestes ou très modestes soutenu par l'ANAH afin de diminuer d'au moins 25 % leur consommation d'énergie.

Les programmes locaux d'amélioration de l'habitat ont été adaptés pour augmenter les objectifs en matière de réhabilitation énergétique des logements.

Les actions de communication sur ce programme se sont poursuivies en 2012 (participation au forum départemental de l'habitat).

En 2012, 116 logements de propriétaires occupants ont bénéficié du fonds d'aides à la rénovation thermique des logements, mis en place par le programme « habiter mieux ».

La lutte contre l'habitat indigne

Le parc privé potentiellement indigne est encore très important en Ariège. Cela concerne environ 10 % des logements de propriétaires occupants et 19 % des logements locatifs privés.

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (LHI) mis en place en 2010 s'est fortement mobilisé en 2012 : 34 arrêtés d'insalubrité, 10 arrêtés de sortie d'insalubrité et 2 arrêtés de mesure d'urgence ont été pris (71 logements concernés pour 89 habitants dont 41 enfants). Une opération « coup de poing » a été menée contre des loueurs à Saint-Ybars. À cette occasion, 7 logements ont été visités et 5 arrêtés d'insalubrité prononcés ainsi qu'un arrêté pour local impropre à l'habitation, qui a entraîné une suspension des prestations versées par la CAF.



AVANT



APRÈS

Promotion de l'égalité des chances

» Mise en œuvre de la loi « accessibilité »

Une enquête menée en 2012 montre que :

- 4 % (12) des PAVE (Plan Accessibilité de la Voirie) sont adoptés,
- 23 % sont en cours d'élaboration (78 dont 11 à



l'échelle communale et 67 à l'échelle intercommunale),

- 13 % devraient être engagés en 2013 à l'échelle intercommunale.

L'information des communautés de communes et des communes sur la loi accessibilité a été poursuivie en 2012 ainsi que l'accompagnement à la mise en place des commissions intercommunales d'accessibilité, à la réalisation des PAVE et diagnostics ERP (Établissements Recevant du Public). En 2012, l'agglomération de Saint-Girons et les communautés de communes du Séronais, de Tarascon, de Massat et de l'Arize ont particulièrement bénéficié de cet appui.

Une action de communication avec les concessionnaires (SDCEA, SMDEA, La Poste...) a également été menée à Saint-Girons.

Par ailleurs, en partenariat avec la CCIT, des forums d'information des commerçants ont été réalisés à Foix, Mirepoix et Saint-Girons.

Enfin, une opération inédite intitulée « J'accède à 2015 » a été lancée sur le centre-ville de Foix. Elle traite de l'interface « Voirie / ERP » et les premiers résultats montrent une prise en compte de l'enjeu accessibilité dans les travaux en cours et programmés. Une démultiplication est envisagée sur d'autres centres-villes.



» Renforcer la citoyenneté

La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) prend en charge et éduque les mineurs qui font l'objet d'une décision de justice pour leur permettre de trouver une place dans la société. Dans leur action quotidienne, les professionnels de la PJJ travaillent la scolarisation, l'éducation et l'insertion des adolescents qui leur sont confiés. En 2012, 141 mineurs ont été suivis par les éducateurs du département.

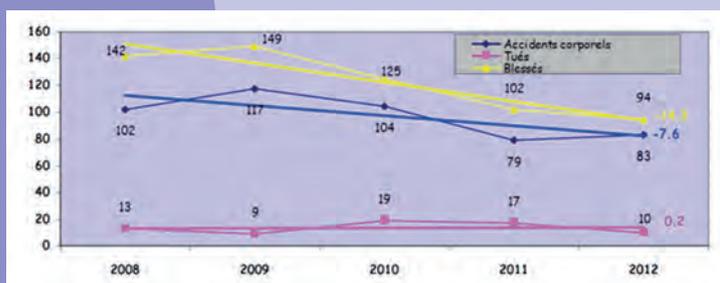
Par ailleurs, le service civique destiné aux jeunes de 16 à 25 ans leur permet d'accomplir une mission d'intérêt général dans des domaines prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation, culture, environnement, mémoire, citoyenneté, action humanitaire, développement international et situations d'urgence. En 2012, 52 jeunes ont intégré ce dispositif.

Préservation de la tranquillité publique

› Lutter contre l'insécurité routière



Courbe d'évolution sur 5 ans



Malgré une tendance à la baisse depuis plusieurs années, la lutte contre l'insécurité routière constitue une priorité pour l'Ariège, département particulièrement accidentogène.

Les chiffres de l'accidentologie 2012 font apparaître une hausse des accidents corporels. Toutefois, le nombre de blessés est en baisse ainsi que le nombre de tués :

- + 5 % d'accidents corporels (83 en 2012 / 79 en 2011)
- - 8 % de blessés (94 en 2012 / 102 en 2011)
- - 41 % de tués (10 en 2012 / 17 en 2011).

Les principales causes des accidents mortels restent la vitesse, l'alcool et la consommation de stupéfiants voire le cumul de plusieurs de ces facteurs.

La présence sans relâche des forces de l'ordre le long des axes routiers a très certainement permis de sauver plusieurs vies.

Pour les comportements particulièrement dangereux (grande vitesse notamment), les véhicules ont immédiatement fait l'objet d'une mesure confiscatoire et les permis ont été annulés par le tribunal.

Ces infractions, aussi inacceptables qu'irresponsables, ont été également sanctionnées par de lourdes amendes.

Un autre dossier marquant en 2012 a été l'installation de radars pédagogiques (11), en amont de radars fixes (5) et dans des zones de vigilance accrue (6).

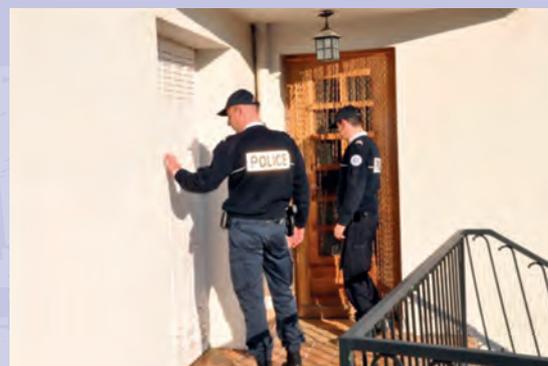
En matière de prévention, des actions importantes ont été menées en Ariège en 2012.

À titre d'exemple, 2 actions réalisées à l'attention des conducteurs de deux-roues motorisés (rallye moto à Pamiers) d'une part et d'autre part une action de sensibilisation des agents de l'État à la conduite hivernale (41 agents de diverses administrations ont pu être formés dans ce cadre)

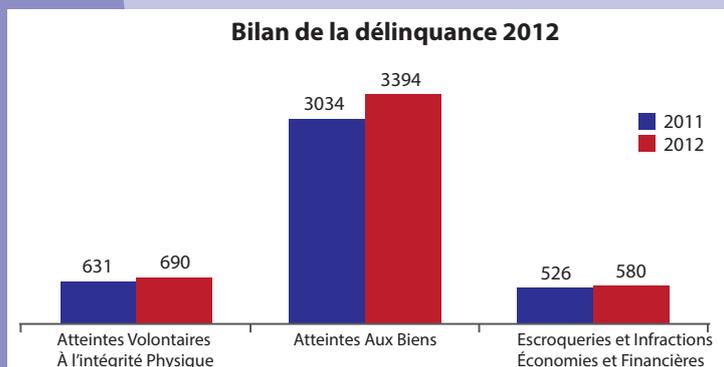


› Prévenir la délinquance

De manière générale, le département de l'Ariège a été touché par une nette augmentation de tous les indicateurs de la délinquance. Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP) ont progressé sur un an de 9,35 % (59 faits constatés (FC) supplémentaires). Pour les Atteintes Aux Biens (AAB), l'augmentation est de 11,87 % (+360 FC). Les escroqueries et infractions



économiques et financières (EIEF) connaissent également une hausse de 10,27 % (+ 54 FC).



Les taux d'élucidation restent élevés (79,42 % pour les AVIP, 18,27 % pour les AAB et 73,28 % pour les EIEF).

Ce sont les cambriolages dans les résidences principales et secondaires qui ont fortement augmenté en 2012 (+ 63,29 % soit 231 FC). Les effractions commises dans les locaux industriels, commerciaux ou financiers ont également connu une progression de 28,26 %.

Ce phénomène nouveau par son ampleur suscite l'inquiétude de la population, dans un département peu impacté par la délinquance sous ses formes les plus violentes.

Afin de juguler cette tendance à la hausse, plusieurs mesures ont été mises en place en 2012, qui vont s'intensifier en 2013.

En terme de **prévention**, les actions sont ciblées sur des lieux sensibles et le partenariat est particulièrement développé, notamment le volet « solidarité de voisinage ».



Journée sécurité intérieure du 6 octobre 2012

Initiées par la préfecture, puis déclinées au niveau des arrondissements par chaque sous-préfet, des campagnes d'information ont été menées par les services de police et de gendarmerie, qui se sont assurés de la collaboration des maires pour promouvoir la notion de « participation citoyenne » et les opérations « Tranquillité Vacances ».

A l'occasion des réunions de la fédération des aînés de l'Ariège, des plaquettes

d'information donnant des conseils de sécurité pratiques ont été distribuées, afin de toucher directement les personnes les plus exposées aux risques.

En terme de **réactivité**, l'action de la Cellule Anti Cambriolage (CAC) a été intensifiée pour prendre en amont des mesures de nature à limiter les risques de cambriolages : pour les bijoutiers, établissement systématique d'une fiche de renseignement pour tout acheteur, et ouverture d'un compte auprès de la Banque de France pour les magasins spécialisés dans le rachat d'or.

Un plan d'action fait l'objet d'un suivi au niveau de la préfecture, dans le cadre de la réunion sécurité hebdomadaire, mais de manière plus fouillée lors de chaque assemblée de l'État-Major de Sécurité (EMS).

Enfin, les actions de communication ont été accentuées, ce qui permet d'une part, de valoriser l'action des services et d'autre part, de rappeler aux citoyens les consignes de sécurité et les « bons réflexes ».

A cet effet, une convention a été signée avec la Poste permettant de s'adjoindre les préposés afin de participer à la prévention des atteintes à la sécurité, les services de



police s'engageant en retour à réaliser des « audits de sécurité » dans les centres les plus importants du département.

L'année 2012 a été également marquée par une augmentation des incivilités dans les trains. Sur ce thème, le partenariat existant entre les forces de l'ordre et la SNCF a été renforcé et traduit dans un plan d'actions.

Lutter contre les violences faites aux femmes

La poursuite du plan départemental d'action 2011-2013 de lutte contre les violences faites aux femmes a permis de créer et de soutenir la dynamique d'un groupe de travail relatif aux violences sexistes sur le Couserans et de former, sur l'ensemble du département, 180 professionnels sur le thème des violences sexuelles et des violences conjugales.

› L'action du comité opérationnel de lutte anti-fraude (CODAF)

La fraude cause un préjudice considérable à l'ensemble de la collectivité en provoquant d'importantes évasions de recettes fiscales et sociales. Le CODAF a pour objectif de définir des actions prioritaires à mettre en place pour améliorer la coordination de la lutte contre les fraudes. Cette instance a accueilli en 2012, au cours d'une de ses séances, M. Benoît PARLOS, Délégué National à la Lutte contre la Fraude, qui a salué l'efficacité du travail accompli par le comité.

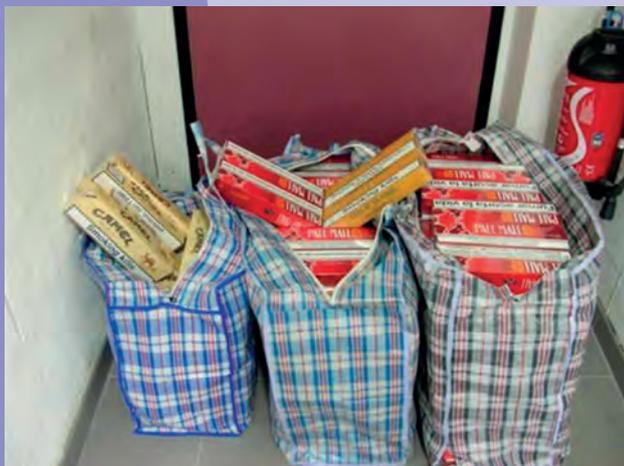
En 2012, ce sont 58 actions de contrôle qui ont été menées dans ce cadre et qui ont permis de relever plusieurs infractions comme l'absence de Déclaration Préalable à l'Embauche (D.P.A.E.), la dissimulation d'emplois salariés ou encore le défaut de paiement de cotisations.

Le dispositif mis en place, associe l'action d'une vingtaine de structures et cible de nombreux types d'activité.

C'est ainsi qu'ont été contrôlés 33 hôtels, cafés et restaurants, 10 entreprises œuvrant dans le milieu du bâtiment, 4 discothèques, mais également des garages automobiles, des entreprises de transports sanitaires, des commerces de détail ou encore des personnes ayant effectué, à titre individuel, de fausses déclarations aux organismes sociaux ou à Pôle emploi.

Outre les infractions constatées, le dispositif a permis de relever près de 430 000 € de fraudes.

› Le trafic transfrontalier et l'action du service des douanes



L'année 2012 a été l'occasion de constatations particulièrement marquantes réalisées par la brigade d'Ax-les-Thermes avec plus d'une tonne de tabac et de cigarettes saisie sur le réseau routier ariégeois en provenance d'Andorre ainsi que la saisie de 240 g de cocaïne dans un train à destination de Toulouse.

› Anticiper et gérer les crises

L'année 2012 a été marquée par l'affaire « Mérah » qui s'est traduite en Ariège comme dans de nombreux départements par le déclenchement du plan Vigipirate au niveau « écarlate ».

Ce niveau maximal d'alerte s'est concrétisé par la mise en place d'une cellule de crise H24 en préfecture et la diffusion de consignes de vigilance aux populations. Les lieux de culte, les établissements scolaires, les centres commerciaux et les gares ont fait l'objet d'une surveillance renforcée pendant plusieurs semaines.

Les exercices de sécurité civile

La préfecture a réalisé 4 exercices de sécurité civile en 2012 : un exercice SATER (accident d'aéronef), PPI Grand Barrage (barrage de Soulcem), Spéléo-Secours et SNCF. Ces différents exercices ont nécessité l'activation d'une cellule opérationnelle de crise et la mobilisation de nombreux services de l'État et partenaires.



Les campings à risque

Sur les 43 terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique, 19 ont fait l'objet d'une visite de la commission de sécurité en 2012.

Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Suite à la réalisation en 2011, en partenariat avec la préfecture et la Délégation Militaire Départementale, des réunions d'informations et d'ateliers à Pamiers, Foix, Saint-Girons et Lavelanet pour aider les collectivités à réaliser leur PCS, la DDT a poursuivi son accompagnement auprès des communes (environ 60 communes aidées).

Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

La DDT pilote l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Naturels. En 2012, le préfet a approuvé les 3 PPR des communes de Moulis, Bompas et Savignac les Ormeaux.

A ce jour, 93 PPRN sont approuvés sur les 140 prescrits.

La mission de référent inondation a été initiée avec l'adoption par le préfet d'un schéma d'organisation.

La sécurité incendie

Au cours de l'année 2012, le SDIS a effectué 10 776 sorties d'engins de secours pour un total de 9 328 interventions. 203 feux ont été dénombrés en Ariège qui ont détruit 315 hectares.

Dans le courant du mois d'août, un feu de broussailles s'est déclaré en aval du village de l'Hospitalet dans un endroit très difficile d'accès avec des conditions climatiques exceptionnelles rendant nécessaire l'intervention de renforts extra-départementaux et andorrans pour circonscrire l'incendie. Cet événement a également mobilisé des moyens nationaux : hélicoptères de reconnaissance et de transport de matériels, trackers et canadiens ainsi que du personnel de la sécurité civile. Au total, le feu a détruit 520 ha.

**La sécurité en montagne**

Le PGHM a effectué 223 opérations de secours dont 196 avec l'appui du détachement aérien gendarmerie de Pamiers-Les Pujols pour un bilan de 294 personnes secourues, 11 tués et 1 disparu.

**Garantie de la sécurité sanitaire et alimentaire**

L'année 2012 a été marquée par la conduite de plusieurs actions interministérielles (dénommée opération alimentaire vacances) qui ont conduit à 105 contrôles dans 92 établissements pour assurer la protection efficace des consommateurs. Ces opérations ont été menées dans le cadre du plan de sécurité estivale.

Deux actions sont particulièrement à souligner :

- des contrôles conjoints avec les services andorrans des douanes,

Les vérifications ont concerné des véhicules de transport de marchandises alimentaires et non alimentaires. Une non-conformité de marquage de conformité européen (CE) a été constatée sur un lot de lampes de bureau. Cette opération a permis de nouer des contacts

avec les autorités andorranes qui permettront une meilleure coopération transfrontalière.



- En juillet 2012, quelques jours avant le passage du Tour de France, des contrôles ont été effectués à Foix sur le marché de plein air et dans 4 restaurants. Lors de cette opération, 4 rappels de réglementation et un procès verbal ont été établis pour la détention de viandes bovines corrompues et de produits carnés préemballés périmés.

Santé - Protection des animaux et environnement

En 2012, la DDCSPP a réalisé 11 inspections d'installations classées environnement et 21 en faune sauvage captive (parcs animaliers et détenteurs non professionnels).

Les opérations de prévention et de lutte contre les maladies réglementées se sont déroulées comme

chaque année, dans un objectif de protection de la santé animale mais aussi humaine, car certaines de ces maladies sont transmissibles à l'homme. 9 cheptels bovins ont été mis sous surveillance pour des suspicions de tuberculose mais aucune de ces suspicions n'a été confirmée.

En 2012, deux cas de maladies réglementées ont été décelés : un cas de tremblante atypique dans un cheptel ovin, et un cas de maladie de Newcastle dans un élevage de pigeons. La lutte contre les maladies animales passe aussi par un plan d'urgence destiné à intervenir en cas d'apparition d'une épizootie (épidémie animale) de fièvre aphteuse, peste porcine ou peste aviaire : un exercice a été réalisé le 26 septembre 2012 au lycée agricole de Pamiers.

Les questions de bien-être animal constituent une préoccupation montante de la société. Au total, les services de contrôle ont procédé à 110 inspections qui ont entraîné 10 mises en demeure et 5 procès-verbaux.

Renforcement de la coopération transfrontalière

En 2012, la coopération avec l'Andorre s'est fortement accélérée non seulement en matière de sécurité (viabilité hivernale et préparation des accords de coopération policière et douanière et de coopération en matière de sécurité civile) mais également dans les domaines de l'emploi pour l'embauche de travailleurs saisonniers, de la formation (construction de programmes communs), du tourisme (agrotourisme), de la culture et de la santé. Le déplacement en Ariège en septembre 2012 de l'ambassadeur de France en Andorre et la visite du préfet en Principauté d'Andorre le 18 décembre dernier ont permis d'avancer dans tous ces domaines.